

Le Canada à la Commission des droits de l'homme des Nations unies

par Philippe Leblanc

Il s'agit en fait d'une commission méconnue où le Canada aurait à la fois avantage et intérêt à faire meilleure figure. Ainsi, à la 41^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies (CDHNU) qui s'est déroulée à Genève du 4 février au 15 mars 1985, la délégation canadienne s'est signalée par son hypocrisie et ses intrigues diplomatiques. En effet, elle a ou bien observé la consigne du silence ou est demeurée discrète à propos de questions importantes touchant les droits de la personne. En outre, ses prises de position étaient modestes, ne l'engageaient à rien, et reflétaient par conséquent davantage les finesses de la diplomatie qu'un engagement ferme pour la cause des droits de l'homme.

Tout ceci contrastait vraiment avec les performances antérieures du Canada à la commission, surtout par rapport à la période s'échelonnant de 1976 à 1984, alors que le Canada était un membre élu à part entière de la CDHNU. Au cours de cette période, le Canada était perçu par plusieurs comme l'une des délégations les plus actives, comme l'un des meneurs de jeu. Mais à la 41^e session, le Canada ne siégeait qu'à titre d'observateur. Toutefois, même à titre de simple observateur, une délégation peut jouer un rôle important: elle peut intervenir, se faire entendre, définir ses positions sur n'importe quelle question, co-parrainer une résolution et être active sur plusieurs fronts.

De plus, cette dernière approche, celle de l'observateur actif, aurait été plus conséquente avec les assurances données à des organisations non-gouvernementales (ONG) par la ministre des Relations extérieures lorsqu'elle a rencontré les porte-parole de ces ONG une semaine avant le début de la session. La ministre, Mme Monique Vézina, avait alors déclaré: "Même si le Canada n'est pas membre de la commission cette année, notre délégation continuera à jouer un rôle actif comme observateur, contribuera aux débats et se prononcera sur les résolutions". Étant donné la réputation internationale du Canada et la gravité des violations des droits de la personne dans le monde, le rendement de la délégation canadienne à la 41^e session est difficilement compréhensible.

Philippe Leblanc est canadien. Il est directeur des études à l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg et c'est à ce titre qu'il a été observateur à la 41^e session de la commission.